



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 27 mai 2021, à 20h00**

**Université de Lausanne
Bâtiment Anthropole, auditoire 1031**

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Gérald Lagrive, Président du Conseil communal.

Appel : 55 Conseillères et Conseillers présent-e-s lors de l'appel.

19 personnes excusées :

Mmes et MM. Alvarez José, Aquin Stéphanie, Atanasov Vanco, Crousaz Fabienne, Denysenko Yaroslav, Di Biase Antonio, Dudt Jean-Paul, Favre Pascal, Fernandez Enrique, Gordillo Maria, Ibarrola Aitor, Julio Augusto Joaquim Carlos, Markovic Snezana, Posega Renzo, Rizzo Luca, Romero Esteban Carlos, Roy Blanchoud Christiane, Thomas Alfred, Zeka Arianda.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 mars 2021
3. Assermentation
4. **Préavis n° 2021/09** – Remplacement du véhicule multifonction de marque Rexter – Demande de crédit
5. **Préavis n° 2021/10** – Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL) – préavis intercommunal
6. **Préavis n° 2021/11** – Mesures d'aides et de relances économiques résultant de la pandémie du Covid-19 – Demande de crédits complémentaires
7. **Préavis n° 2021/12** – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2021
8. Projet de modification de l'article 10 du Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité (Edition 2017)
9. Divers
10. Communications municipales

M. le Président, après avoir salué la Municipalité, puis les membres du Conseil, nos Huissiers et le Technicien, s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Comme il en est désormais de coutume, le slide affiché à l'écran vous rappelle les règles élémentaires que nous nous devons de respecter depuis de nombreux mois. Je vous remercie de vous y conformer. Si vous devez vous absenter quelques instants, un gel désinfectant est à votre disposition à l'entrée de l'auditoire. »

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Au chapitre des communications :

« **Agenda des séances du Conseil – année de législature 2021-2022** : Vous avez tous reçu ce document et je vous remercie d'en porter les dates à votre agenda. Pour votre information, les futurs assermentés pour la nouvelle législature ne siégeant actuellement pas au sein de notre Conseil l'ont également reçu. J'attire votre attention sur les deux dates indiquées en vert qui ont été modifiées comparativement à celles initialement communiquées par le biais des Présidents de nos groupes politiques.

Assermentation des autorités intercommunales : Quatre organismes ont déjà communiqué les dates des assermentations de leurs nouveaux délégués au sein de leurs instances. Il s'agit :

- du Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC) : mercredi 30 juin 2021, à 17h00, Aula du Collège de la Plaine, Chavannes-près-Renens.
- du Conseil intercommunal de l'ERM : mercredi 30 juin 2021, à 21h00, Salle communale de Vufflens-le-Château.
- Conseil intercommunal pour la Police de l'Ouest lausannois : Lundi 5 juillet 2021, à 17h00, Grande salle du Motty, Ecublens.
- de l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois : mardi 6 juillet 2021 à 17h00, buvette de la salle de spectacles de Renens ; les futurs délégués du Conseil intercommunal sont priés de se réunir en avant-séance à 16h30 précises : Salle de conférence en la salle de spectacles de Renens.

J'invite les Présidents de nos groupes politiques à bien vouloir d'ores et déjà en informer leurs candidat·e·s pressenti·e·s en leur précisant que leur présence à la cérémonie d'assermentation est indispensable. En effet, seuls les membres assermentés pourront être nommés au sein des commissions, notamment au sein des organismes intercommunaux.

Bureau du Conseil – Passation : Cette cérémonie est fixée au 1er juillet 2021 et se déroulera dans la Grande Salle du Motty. Là également, je vous remercie de communiquer cette date aux personnes concerné·e·s dans vos groupes respectifs.

Secrétaire suppléante du Conseil dès le 1er juillet 2021 : Nous avons annoncé que ce poste était mis au concours lors de notre dernière séance. Parmi les membres du Conseil qui seront assermentés en juin prochain, seule une candidature est parvenue au Bureau du Conseil : je suis heureux de vous communiquer qu'elle émane de Mme la Conseillère Silvana Passaro du groupe Forum qu'il n'est bien sûr nul besoin de vous présenter. Je vous rappelle toutefois que Mme Passaro a rejoint le Conseil depuis le début de la présente législature et qu'elle est depuis le 1^{er} juillet dernier scrutatrice au sein du bureau du Conseil.

Conseil du 10 juin 2021 : Comme cela vous a été indiqué, je vous prie de prendre note que cette séance débutera à 19h00 et non pas à 20h00 en raison de l'ordre du jour quelque peu chargé puisqu'il inclut cinq préavis à traiter. Cela nous permettra de tenir l'horaire en évitant de devoir dépasser minuit comme cela a été le cas lors de notre dernier Conseil.

Conseil des jeunes : Pour bref rappel, la création de ce Conseil répond au postulat déposé par M. le Conseiller Alessandro Stio visant à "Développer l'implication des jeunes dans la politique communale", postulat déposé le 2 octobre 2014 ayant donné lieu à un Rapport préavis municipal n° 2016/11 du 19 mai 2016. En relation à cet objet, deux questions ont d'ailleurs été adressées à la Municipalité lors des Conseils des 17 mai 2019 et 18 février 2021.

Donnant suite à la sollicitation de leur Président, Julien Donzel, qui m'a été adressée en février dernier – je fais ici référence à mes communications à votre intention du 18 février écoulé – une délégation du Bureau a rencontré leur comité le 14 avril 2021.

Cette rencontre a permis de mieux appréhender leurs buts, soit d'assurer une véritable plateforme d'informations et s'intégrer sur les plans politiques et culturels communaux.

Ils nous ont également fait part de divers projets réalisés ou en cours axés d'une part, sur la communication, d'autre part, sur l'événementiel.

La discussion s'est également concentrée sur le type de fonctionnement du Conseil des jeunes dans notre canton variant d'une commune à l'autre, allant de l'organisation d'événements à une démarche plus consultative, voire participative au niveau politique.

Il a également été relevé que leur souhait est de devenir plus partie prenante au niveau politique.

Comptes communaux et intercommunaux : *En vue de notre Conseil du 24 juin prochain, une enveloppe nominative incluant les comptes et rapports de gestion de l'exercice 2020 est à votre disposition auprès de nos huissiers du Conseil. Pour rappel, les membres de la CoGest et de la CoFin ont déjà un exemplaire de ces documents.*

Projet de modification de l'article 10 du Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité (Edition 2017) ¹: *Vous avez tous reçu ce projet de modification que je vous proposerai de porter à notre ordre du jour, sous point 8. »*

Au chapitre des correspondances :

« En date du 6 avril 2021 : j'ai reçu la démission avec effet au 24 mai 2021 de M. le Conseiller Alain Blanchoud (annexe I) dont je vais vous donner lecture.

M. Alain Blanchoud a rejoint le Conseil en 2005 et a siégé dès lors sans discontinuation jusqu'à cette date.

Sa participation active au sein du Conseil peut être qualifiée d'exemplaire :

- Président du Conseil en 2009/2010*
- Membre du Bureau de 2018 à 2020*

Il a notamment siégé au sein des commissions permanentes suivantes :

- dès 2006 : Commission de gestion, en assumant la présidence successivement en 2009, puis en 2013 et finalement en 2018.*
- de 2006 à 2011 : Commission de Recours informatique*
- dès 2014 : commission d'urbanisme (Conseil et municipale).*

Il a été également été délégué auprès :

- de la Commission intercommunale "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois" dès 2013*
- du Groupe de concertation politique - Plan directeur intercommunal (PDi) de l'Ouest lausannois dès 2014*

Outre son investissement au sein des commissions permanentes, il a siégé dans maintes commissions ad hoc et rédigé de nombreux rapports.

¹ Envoyé par mail du 20 mai 2021 avec les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission de finances.

En mon nom et en celui de l'Assemblée, je lui adresse tous mes remerciements pour son remarquable engagement au sein de notre législatif.

Cette démission donnera lieu à une assermentation au sein du groupe UDC sous point 3 de notre ordre du jour.

Pour votre information, considérant d'une part que M. Alain Blanchoud a assumé jusqu'à leur terme ses mandats auprès de la Commission de gestion et de la PolOuest, d'autre part, que nous sommes parvenus en fin de législature, les organes dans lesquels il siégeait ne seront par repourvus.

En date du 21 avril 2021, un courrier du Comité de GastroLausanne a été adressé aux membres du Conseil communal d'Ecublens concernant le nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2022, soit le préavis n° 2021/05 traité par notre Conseil lors de sa séance du 25 mars écoulé.

Sans entrer dans le détail, cette lettre relevait l'impact négatif de l'augmentation de la taxe facturée sur les nuitées pour la clientèle hôtelière lausannoise alors que le secteur hôtelier est déjà durement touché dans le contexte de la pandémie liée au Covid.

Par lettre datée du 26 avril 2021, la Municipalité a informé Gastro-Lausanne que ce préavis avait déjà été traité par le Conseil Communal et n'avait pas suscité de referendum populaire. »

Au chapitre des élections communales 2021 – 2^{ème} tour à la Municipalité :

« Il va sans dire : vous connaissez toutes et tous la composition de notre Municipalité pour la législature 2021 / 2026 suite au 2^{ème} tour de l'élection à la Municipalité du 28 mars dernier.

Je tiens en mon nom et en celui du Conseil à féliciter nos Municipaux et Municipales pour leur réélection et plus particulièrement M. le Conseiller Germain Schaffner, nouvellement élu à la Municipalité qui prendra ses fonctions au 1^{er} juillet prochain.

J'ai maintenant le plaisir de passer aux points de notre ordre du jour. »

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président, référence faite aux *Communications présidentielles*, propose le traitement sous point 8 du :

- *Projet de modification de l'article 10 du Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité (Edition 2017), soit avant les Divers et les Communications municipales.*

M. Sebastian Süess annonce ne pas être au courant de la modification de ce règlement et demande que ce point soit traité lors du prochain Conseil afin de pouvoir en discuter avec son groupe.

M. le Président souligne que ce document a été remis à tous les membres du Conseil avant la présente séance.

Au vote, cette **modification** est **acceptée** par **35 voix pour**, **6 contre** et **13 abstentions**.

L'ordre du jour **tel que modifié** est **accepté à l'unanimité**.

M. Christian Maeder, Syndic, rappelle que le point 8 est une discussion et non pas un projet de modification. Toute modification de règlement doit faire l'objet d'un préavis municipal et être soumis au Conseil. La formulation du point 8 pouvait porter à confusion.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 mars 2021

M. le Président ouvre la discussion sur ce document. La parole n'est pas sollicitée. Au vote, ce procès-verbal est **accepté à l'unanimité**.

POINT 3 Assermentation

M. le Président, conformément aux *Communications présidentielles* et à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal en remplacement de M. Alain Blanchoud, du Groupe UDC puis, rappelle la procédure y relative :

« Je vais demander à Mme Fiona Glauser, future Conseillère du groupe UDC, de se placer à l'endroit qui lui a été indiqué, puis lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors Mme Fiona Glauser qui, à ce moment, lèvera la main droite en déclarant "je le promets". Après lecture du serment et promesse faite, elle pourra rejoindre les rangs du Conseil où une place lui est d'ores et déjà attribuée. »

Ayant prêté serment, **Mme Fiona Gloser** rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée et les félicitations de M. le Président.

⇒ **L'effectif passe à 56 Conseill-ères-ers présent-e-s. La majorité est de 29 voix.**

POINT 4 Préavis n° 2021/09 – Remplacement du véhicule multifonction de marque Rexter – Demande de crédit

M. le Président passe la parole à M. Cédric Weissert pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc, puis à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour celles de la Commission des finances (ci-après : CoFi).

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« A la suite de ces discussions et ayant épuisé l'ensemble des questions, le président remercie notre Municipal, M. Cavalli, ainsi que Messieurs Morano et Badel et en prend congé.

Après une courte délibération, les membres de la commission vous proposent à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, d'accepter ce préavis tel que présenté. »

Les conclusions de la Commission des finances sont les suivantes :

« Après délibération, c'est à l'unanimité que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

M. le Président remercie MM. Cédric Weissert et Pierre Dufay de Lavallaz pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/09 est **accepté à l'unanimité** avec **une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2021/09,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'approuver le remplacement du véhicule multifonction de marque Rexter ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 220'000.- (deux cent vingt mille francs) pour le remplacement du véhicule multifonction de marque Rexter de la section Voirie et espaces verts du Service des travaux.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5060 « Achats d'équipements », plus précisément dans le compte n° 430.5060.327 « Remplacement véhicule Multifonction ».

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à l'art. 17, lettre b du Règlement sur la comptabilité des communes.

POINT 5 Préavis n° 2021/10 – Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL) – préavis intercommunal

M. le Président passe la parole à Mme Maya Frühauf Hovius pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc (Commission d'urbanisme) :

« Cette séance fait suite à une première séance conjointe d'information aux Commissions ad hoc des 8 communes concernées qui s'est tenue le mardi 23 mars 2021 par visioconférence et à laquelle ont participé MM. et Mme Jean-Paul Dudt, Maya Frühauf, Nicolas Morel, Renzo Posega, Sébastian Süess, Cédric Weissert.

Tous les commissaires s'accordent à dire que le travail réalisé est colossal et que cette vision coordonnée de l'avenir du territoire est primordiale. Certains commissaires relèvent toutefois quelques inquiétudes concernant l'évolution démographique qui leur semble peu réaliste, un manque d'ambition pour tenir compte des nouvelles réalités liées à l'urgence climatique et des projets de développement des transports publics qu'ils jugent insuffisants. Un commissaire regrette que le document reste, à ce stade, vague sur l'élaboration des mesures et que ce volet important du dossier ne puisse être traité de façon globale par les conseils communaux.

C'est avec 8 voix POUR et une abstention que la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, d'accepter le préavis tel que présenté.»

M. le Président remercie Mme Frühauf Hovius pour son rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis intercommunal.

M. Nicolas Morel est en accord avec le préavis même s'il partage les réticences de certains sur les hypothèses de croissance démographique et quelques autres points. La décroissance

devrait remplacer la croissance à tout prix. Il s'agirait donc de réfléchir sur ce que signifie une croissance effrénée telle que nous la vivons actuellement.

Autre point délicat sur lequel il souhaite intervenir : Le PDi-OL présenté ne contient essentiellement que des principes, des enjeux et des orientations stratégiques. Les mesures concrètes se trouvent dans un document séparé contenant, d'une part, des mesures pour l'ensemble du territoire de l'Ouest lausannois et d'autre part, des mesures commune par commune. Ce recueil de mesures est en développement. Nous ne disposons que d'une version provisoire qu'il estime intéressante, même si ce n'est qu'un simple listing.

Considérant que la Commission ne pouvait pas intervenir dans la discussion sur ces mesures concrètes – le préavis ne contenant par ailleurs par cet élément – M. le Municipal Radice a incité les commissaires à déposer des vœux s'ils estimaient que cette liste était incomplète concernant notre commune.

Monsieur Morel souhaite mentionner deux mesures : La première, liée à la perméabilité piétonne, citant ici trois exemples de situations insatisfaisantes :

- le Motty, concernant le cheminement est-ouest
- Villars-Cocarde, soit la liaison entre ces deux quartiers
- enfin Epenex où il y a aussi des problèmes.

La seconde concernant la modération du trafic détaillé. S'il en est fait mention dans les considérations générales concernant l'ensemble de l'Ouest lausannois, il s'agirait pour lui de parvenir à déterminer des mesures concrètes, soit des zones où il y a lieu d'appliquer clairement une modération du trafic.

En conclusion à son intervention, Monsieur Morel déclare accepter ce préavis

M. Michele Mossi, en lien avec l'intervention de M. le Conseiller Morel, relève qu'à la lecture de ce Pdi, on pourrait penser que les hypothèses de croissance avancées sont inéluctables, que nous n'avons rien à dire ni à faire, si ce n'est que de nous engager pour mettre en place au plus vite les infrastructures nécessaires pour accueillir cette nouvelle population dans les communes de l'Ouest lausannois.

Il est convaincu que le résultat de ce PDi-OL aurait été différent s'il avait été élaboré après le Covid et aurait ainsi intégré certaines réactions qui ont d'ailleurs été exprimées dans les urnes lors des dernières élections communales de mars dernier. Les édiles qui ont prôné – notamment dans l'Ouest lausannois – une croissance et une densification importantes dans notre district se sont fait partiellement, voire totalement pour certains, sanctionner dans les urnes.

Il espère que la Municipalité prendra en considération ces nouveaux besoins de la population, soit d'avoir des espaces verts ainsi qu'une densité modérée de la population et conséquemment du trafic, et que malgré ces documents et son programme de logement qu'elle soutient activement, elle prendra en considération ces nouvelles données et ne s'engagera pas dans une croissance démesurée au sein de notre commune et dans notre district.

Monsieur Mossi encourage malgré tout le Conseil à accepter les conditions cadres déclinées dans ce préavis et donc à accepter ce PDi-OL dont la mise en pratique se concrétisera par des préavis liés à des Plans d'affectation et de quartier. A cet égard, il encourage la Municipalité à ne pas céder à la densification sans limite qui n'est pas souhaitée par notre population, tel que nous l'avons constaté dans les urnes.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/10 est **accepté à l'unanimité** avec **une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2021/10,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter la partie stratégique du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois.

POINT 6 Préavis n° 2021/11 – Mesures d'aides et de relances économiques résultant de la pandémie du Covid-19 – Demande de crédits complémentaires

M. le Président passe la parole à Mme Christine Bolatdemirci pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc, puis à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour celles de la CoFi.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Après délibération, la commission s'est prononcée par quatre voix pour et une abstention en faveur du préavis 2021/11 tel que présenté. La commission émet toutefois deux vœux, soit que la Municipalité s'accorde une flexibilité pour adapter la clé de répartition des deux montants (CHF 300'000.- pour la réalisation des aides sous forme de bons et CHF 200'000.- pour le fonds de soutien aux entreprises) en fonction de l'évolution du projet. »

VŒU DE LA COMMISSION AD HOC :

« Que la Municipalité s'accorde une flexibilité pour adapter la clé de répartition des deux montants – CHF 300'000.- pour la réalisation des aides sous forme de bons et CHF 200'000.- pour le fonds de soutien aux entreprises – en fonction de l'évolution du projet. »

Les conclusions de la Commission des finances sont les suivantes :

« La commission des finances salue la réponse de la commune au vœu exprimé par M. le Conseiller Charles Koller lors de la séance du Conseil Communal du 11 décembre 2020, et qui se traduit concrètement par ce préavis de soutien économique à la population ainsi qu'aux commerçants et entreprises durement éprouvés par la crise du COVID-19.

La commission des finances trouve néanmoins minimaliste le montant de CHF 200'000 d'aides directes promises, en proportion du nombre potentiel d'entreprises affectées.

La commission des finances espère aussi que la commission qui sera chargée d'évaluer les demandes et d'allouer les montants définira des critères objectifs pour octroyer les aides en toute impartialité.

Après délibération, c'est à l'unanimité que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver le préavis qui vous est soumis. »

M. le Président remercie Mme Christine Bolatdemirci et M. Pierre Dufay de Lavallaz pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Jacques Neiryck souhaite simplement expliquer l'origine du vœu exprimé par la Commission ad hoc. Il rappelle que le crédit d'un demi-million est partagé entre Fr. 200'000.- qui sont une aide directe versée aux entreprises et Fr. 300'000.- qui sont distribués sous forme de bons d'un montant maximum de CHF 500.- permettant à ceux qui l'achètent de bénéficier d'un subside d'environ 20% et à l'entreprise de gagner davantage de ce qu'elle gagnerait si l'achat n'avait pas été fait avec des bons.

Il est apparu à la Commission que la distribution directe suite aux travaux d'une commission qui identifierait les entreprises en difficulté est une démarche que l'on contrôle parfaitement, tandis que la distribution de bons ne permet pas de savoir ni qui les achète, ni où ils seront distribués. Cela n'a en tous cas, comme l'a spécifié M. le Municipal Cavalli, aucun but social puisqu'aucune condition de fortune ou de revenus n'est ajoutée au sujet de ces bons.

D'autre part, le crédit de CHF 200'000.- qui est accordé directement aux entreprises avec un plafond fixé à CHF 20'000.- est apparu comme étant légèrement faible à la commission ad hoc – ce qui ne pourra toutefois être vérifié qu'une fois la situation étudiée. Un patron peut effectivement mettre ses employés au chômage partiel, mais il reste redevable des charges sociales et ces dernières peuvent représenter de l'ordre de CHF 15'000.- pour un seul employé. De ce fait, un subside de Fr. 20'000.- n'est peut-être pas un plafond adapté à fixer.

Cela étant, la Commission ad hoc souhaite que la Municipalité ne soit pas contrainte davantage, mais contrainte moins et qu'elle puisse répartir au mieux, comme elle l'entend et comme elle le découvrira, les deux formes de soutien qui sont prévues et que l'on abandonne la répartition des deux montants mentionnés ci-avant de Fr. 200'000.- et Fr. 300'000.-.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/11 est **accepté à l'unanimité** avec **une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2021/11,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'approuver les mesures d'aides et de relances économiques, sous forme de bons et de fonds de soutien résultant de la pandémie du COVID-19 ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement de Fr. 300'000.- (trois cents mille francs) pour la réalisation des aides sous forme de bons ;
- 3) d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement de Fr. 200'000.- (deux cents mille francs) pour la réalisation des aides sous forme de fonds de soutien.

Ces dépenses seront comptabilisées sur le compte n° 111.3658.02 « Aides COVID-19 – bons d'achat » et sur le compte n° 111.3658.03 – « Aides COVID-19 – fonds de soutien aux entreprises ».

M. Jean Cavalli, Municipal, remercie le Conseil communal pour son soutien à ce préavis et informe l'Assemblée qu'un flyer tout ménage expliquant le détail de cette démarche sera distribué ces prochains jours .

POINT 7 **Préavis n° 2021/12** – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2021

M. le Président passe la parole à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour la lecture des conclusions de la CoFi :

« La commission des finances se réjouit du bilan global des crédits complémentaires 2021, qui fait apparaître un excédent de revenu de Fr. 654'300.- en faveur de la commune grâce au gain comptable provenant de la vente de la parcelle communale n° 356 à la société Migros Vaud. Sans ce revenu providentiel, les crédits complémentaires auraient représenté une charge supplémentaire de Fr. 388'700.- pour la commune (comparaison 2020 : Fr. 308'500.- de crédits complémentaires).

Revenant sur les subventions exceptionnelles Covid-19 aux associations culturelles et sportives, la commission des finances s'interroge sur les montants de Fr. 10'000.- et Fr. 60'000.- demandés, et cela à plusieurs titres :

- Alors qu'aucune demande concrète n'est parvenue jusqu'ici à la Municipalité, la commission questionne le montant de Fr. 70'000.- provisionné et sera attentive à son utilisation.*
- En comparaison du montant de Fr. 200'000.- alloué en aides à fonds perdus, dans le cadre du préavis 2021/11 (« mesures d'aides et de relances économiques résultant de la pandémie du COVID-19 – Demande de crédits complémentaires »), à disposition de plusieurs centaines d'entreprises d'Ecublens éprouvées par la pandémie, le montant de Fr. 70'000.- demandé pour les associations paraît disproportionné, surtout qu'il est à disposition de quelques dizaines d'associations qui sont pour la plupart déjà aidées par la commune (loyer offert, etc.) et dont la perte nette en 2020 reste à démontrer.*
- Dans le cadre du préavis 2021/11 mentionné ci-dessus, les « associations et institutions sportives et culturelles sont exclues ». Pour bénéficier de cette aide, les entreprises devront fournir des informations et documents et répondre aux éventuelles questions de la commission créée spécifiquement pour cet objet. On constate que les exclus dans le préavis 2021/11, et soumis à la commission d'examen, sont les bénéficiaires dans les crédits complémentaires, **ceci sans le même niveau de vérification et d'examen que dans le préavis**, ce qui pose un problème au niveau de l'égalité de traitement.*

En-dehors de ce point particulier, la commission des finances regrette aussi que certaines demandes de crédits supplémentaires, a priori prévisibles, n'aient pas été prises en compte initialement dans le budget 2021.

Après délibération, avec 3 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver le préavis qui vous est soumis. »

M. le Président remercie M. Pierre Dufay de Lavallaz pour son rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Charles Koller remercie la Commission des finances pour la clarté de son rapport détaillé. Il revient sur le soutien demandé pour les sociétés locales sportives et culturelles. Il mentionne être favorable à cette mesure pour sauvegarder ces associations mais souhaiterait connaître un peu plus les critères pour l'octroi de ces aides et sur la méthode de distribution de ces dernières. De quelle manière et sous quelles conditions ces aides seront-elles susceptibles d'être attribuées ?

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, intervient en ces termes :

« Les sociétés locales ne vivent pas que des cotisations de leurs membres et même si la plupart ont pu conserver les leurs, certains membres n'ont pas payé leurs cotisations, d'autres ont demandé un remboursement.

Certaines associations récoltent la grande partie de leur recette lors de repas de soutien, de spectacles, de lotos. Toutes ces manifestations n'ont pu avoir lieu et pour quelques-unes, depuis deux ans déjà. Bien sûr, leurs frais ont été réduits pour certaines – pas d'inscription au concours, ou de frais d'arbitrage par exemple – mais pour d'autres, les frais fixes sont importants, surtout si elles ont pu maintenir une activité, pour les juniors notamment, comme les frais de monitorat.

Si nos sociétés locales ont passé un premier confinement sans trop de difficultés en puisant parfois dans leurs réserves, il n'en est pas de même pour la 2^{ème} vague. En août dernier, la Municipalité n'a pas souhaité mettre une ligne au budget afin de se donner le temps d'apprécier l'évolution de la situation.

Certains clubs ont reçu du soutien de leur association faîtière – souvent par un abandon de cotisation cantonale – ou par un subside spécial de Jeunesse et Sport. Mais ce n'est pas le cas de tous.

Au niveau local, beaucoup de communes ont complété les allocations fédérales et cantonales en proposant à leur législatif de créer un fonds de soutien – comme les villes de Vevey, Gland, Nyon – et en prenant exemple sur eux, nous vous proposons simplement de doubler le budget général alloué aux subventions de nos sociétés locales.

Certains clubs ont peu de réserve et nous nous devons d'être attentifs à assurer leur survie afin de leur permettre de poursuivre leur rôle essentiel dans notre communauté. Pour cela, nous devons pouvoir intervenir rapidement, maintenant et dans l'éventualité d'une reprise difficile.

A ce jour, nous avons reçu deux demandes formelles, mais nous nous attendons à en recevoir d'autres.

Je serai la plus heureuse des Municipales si en juin 2022, lors de l'étude des comptes, ces deux lignes budgétaires n'auront pas été totalement utilisées, ce sera la preuve que malgré tout, non seulement la vie normale aura repris son cours, mais également que nos associations auront réussi à faire face à cette pandémie.

Je vous remercie donc de faire confiance à votre Municipalité qui va étudier très minutieusement chaque dossier. »

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/12 est **accepté à la majorité, avec 14 abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2021/12,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2021 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 292'900.- (deux cent nonante-deux mille neuf cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 947'200.- (neuf cent quarante-sept mille deux cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus ;
- 2) de porter le montant de l'amélioration du résultat, soit Fr. 654'300.-, en déduction du prélèvement initialement prévu à Fr. 2'887'600.- dans le fonds de réserve générale, doté de Fr. 19'493'000.39 au 1^{er} janvier 2021.

Le revenu net complémentaire alimentera la trésorerie ordinaire.

PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2021 est dès lors arrêté comme suit :

	Charges :	Revenus :
Excédent de charges initialement prévu au budget 2021	Fr. 2'887'600.-	
Charges complémentaires	Fr. 292'900.-	
Revenus complémentaires	Fr.	947'200.-
Totaux	<u>Fr. 3'180'500.-</u>	<u>947'200.-</u>
Résultat intermédiaire (excédent de charges)		Fr. 2'233'300.-
Prélèvement dans le fonds de réserve générale		<u>Fr.- 2'233'300.-</u>
Nouvel excédent de charge prévu au budget 2021		<u><u>Fr. - - - - -</u></u>

POINT 8 Projet de modification de l'article 10 du Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité (Edition 2017)

M. le Président relève que la procédure de traitement pour un projet de modification de règlement correspond à celle de la motion et se propose par conséquent de procéder comme suit :

- il appartiendra à M. Nicolas Morel de présenter ce projet de modification dont les signataires sont lui-même ainsi que MM. José Birbaum, Jacky Leimgruber et Jean-Claude Merminod, tous quatre Président de leur groupe.
- parole sera ensuite donnée à la Municipalité,
- puis, la discussion sera ouverte à l'ensemble du Conseil.

M. Nicolas Morel précise que les Présidents des groupes politiques se sont réunis le 20 avril dernier pour discuter de la compositions des commissions permanentes et délégations ainsi que de la composition du Bureau pour la législature 2021-2026. Ils sont tombés d'accord sur presque tous les points évoqués, sauf sur la répartition de la *Commission municipale consultative du Fonds de développement durable*. Actuellement, cette commissions est composée d'un représentant du groupe Forum et d'un représentant du groupe PS&IG. Le PLR+ID demande également à y être représenté, ce qui est légitime.

M. Morel donne ensuite lecture du texte (anexe II – document signé) remis aux membres du Conseil :

« Les signataires de la présente initiative proposent de faire passer le nombre de délégués du Conseil communal membres de la Commission consultative du Fonds de développement durable de 2 à 3. Les justifications à cette modification sont les suivantes :

- Une meilleure représentativité des diverses tendances politiques du Conseil (3 représentants permettent de représenter à la fois la gauche, la droite et le centre).
- Un meilleur appui aux décisions prises par la commission consultative.

Par le biais d'une initiative de modification de règlement, selon l'article 71, lettre c, du Règlement du Conseil communal, les auteurs de l'initiative proposent de modifier l'article 10 du " Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité " de la manière suivante [modifications proposées en italiques] :

PROPOSITION DE MODIFICATION :

Art. 10 Commission du fonds et attribution

Une commission consultative est mise en place au début de chaque législature. Elle est composée de 6 membres dont le mandat est renouvelable. Elle est chargée de :

- 1) proposer l'octroi des subventions;
- 2) promouvoir le fonds.

Cette commission est constituée de:

- 1 membre de la Municipalité, désigné par la Municipalité;
- 1 collaborateur technique de la Commune, désigné par la Municipalité;
- 1 expert désigné par la Municipalité;
- 3 membres du Conseil communal élus par le Conseil communal.

Cette commission s'organise elle-même. »

Monsieur Morel informe que la présente initiative est signée par les Présidents de tous les groupes politiques sauf le PS&IG qui n'a pas souhaité se joindre à cette proposition.

M. le Président, soulignant que ce projet de modification vise uniquement l'article 10 du Règlement concerné, prend acte du souhait de M. Nicolas Morel, soit une transmission directe de cette proposition à la Municipalité pour étude et rapport, puis passe la parole à l'exécutif.

M. Christian Maeder, Syndic, confirme qu'il s'agit bien d'une Commission consultative chargée de proposer l'octroi de subventions et de promouvoir le Fonds. La Municipalité valide ensuite ou non les propositions faites.

Il ne se prononcera pas ce soir sur cette proposition de modification qui, si cette dernière lui est renvoyée pour étude, sera discutée en Municipalité qui décidera si elle accepte la proposition ou opte pour son statu quo ou encore pour une augmentation plus importante de ses membres. Son appréciation est que le nombre de membres n'est pas forcément un gage de qualité. Il a lui-même participé activement à la création de cette Commission étant à cette époque en charge du dicastère concerné. A son avis très personnel, donc ne l'engageant qu'à titre individuel, l'objectif initial n'était pas d'avoir une Commission trop *politisée*.

Mme Danièle Petoud, Municipale, indique abonder dans le sens de M. le Syndic.

Présidant cette commission depuis dix ans, le travail effectué est convivial mais n'est pas un *lieu* politique. Elle rappelle qu'il s'agit d'une Commission consultative – et non pas politique – du Fonds d'encouragement ; ces fonds sont destinés principalement à tous les citoyens afin de les encourager à réaliser diverses actions, pour ce qui a par exemple trait à la mobilité, et non pas seulement aux propriétaires. Une collaboration étroite est observée avec les services techniques communaux : travaux, urbanisme et bâtiments.

Elle comprend l'initiative discutée ce soir : Voici cinq ans, un groupe politique a été exclu de cette Commission alors qu'un de leurs membres était intéressé.

Le but est bien que chaque groupe soit informé sur cette Commission, les Verts l'étant par son intermédiaire. A cet égard, elle entend bien la demande formulée ce soir favorisant un partage entre les groupes politiques. Il serait possible d'avoir un troisième membre au sein de la commission, voire d'envisager une répartition au niveau des groupes politiques.

M. Daniel Sage déclare avoir siégé plus de dix ans dans ladite Commission. Il ne sait si l'on peut ici parler d'amendement, mais propose pour sa part de passer à sept membres, en incluant deux experts – tout particulièrement un expert venant du canton – désignés par la Municipalité qui en a un réel besoin. Il estime en effet très important d'avoir des experts s'agissant d'une commission extrêmement technique. Lui-même étant ingénieur s'est retrouvé parfois quelque peu perdu lorsqu'il était question de certaines notions d'assainissement des bâtiments.

Le canton a tout un catalogue dédié aux communes incluant des programmes d'aides ou de solutions visant à encourager le développement durable. Pouvoir bénéficier de ce relai vers le canton lui paraît primordial.

M. Sebastian Suess tient à s'excuser pour son intervention dans le cadre de l'ordre du jour car il n'avait pas fait le lien entre le texte de celui-ci tel que présenté à l'écran et cette commission. N'ayant pas eu l'occasion d'en discuter en groupe, il ne se prononcera pas ce soir au nom du PS&IG qui réserve sa position lors de la discussion en plénum sur le préavis qui suivra.

M. José Birbaum remercie tout d'abord Monsieur Morel pour sa présentation complète du contexte. Il mentionne avoir un problème de forme, car il s'agit du dépôt d'une initiative personnelle émanant en l'occurrence de quatre personnes. Pour lui, la discussion n'aurait pas dû être ouverte ce soir mais devrait suivre un processus, soit : renvoi à la Municipalité qui sera chargée d'établir un préavis et seulement ensuite, mise à l'agenda du prochain Conseil avec un préavis, puis une ouverture de la discussion. A son avis, il est un peu prématuré de l'ouvrir ce soir.

M. le Président entend bien la remarque de M. le Conseiller Birbaum et a ouvert la discussion pour avoir une clarification sur cette proposition.

M. Nicolas Morel se rallie à la proposition de Monsieur Sage, car l'idée de passer à trois membres est conservée. Avoir l'appui d'un expert du canton serait très utile au fonctionnement de cette commission. A ce sujet, il souhaiterait avoir l'avis de Madame la Municipale Petoud.

Mme Danièle Petoud, Municipale, référence faite à ce qui a déjà été dit, souligne qu'il s'agit d'une commission consultative pilotée par son Chef de service qui, avec la déléguée au développement durable travaille de concert avec le canton. Auparavant, l'expert externe provenait de la section *Durabilité* du canton. Lors de son départ, celui-ci n'a pas accepté que cette personne soit déléguée au risque d'être sollicité par toutes les communes. Dans tous les cas, elle relève que cette question sera débattue en Municipalité, considérant cependant que cela représenterait un membre supplémentaire ... Personnellement, elle n'y est pas très favorable, connaissant la manière de travailler de son équipe.

Monsieur le Président propose de passer au vote pour le **renvoi** de cette proposition à la **Municipalité**.

Cette initiative est renvoyée à **une très large majorité** à la Municipalité en vue d'un prochain préavis.

POINT 9 **Divers**

M. le Président ouvre la discussion sur les *Divers*.

M. Nicolas Morel adresse un vœu (annexe III) à la Municipalité dont il donne lecture :

« Les communications municipales de ce jour incluent au point 2 une réponse au vœu de M. Jean Aristide Timba Bema concernant l'abaissement de la vitesse maximale à 30 km/h à la route Neuve. Malgré une réponse négative sur le fond, la Municipalité a demandé à la police de l'Ouest lausannois (POL) " de poursuivre les contrôles de vitesse sur cet axe afin que les conducteurs ne respectant pas la limitation soient dûment sanctionnés ".

Je ne peux évidemment qu'approuver cette proposition, mais je souhaite qu'elle soit quelque peu étendue :

- *d'une part, en prévoyant, en plus de contrôles de vitesse, des contrôles de bruit ;*
- *d'autre part, en prévoyant de tels contrôles (vitesse et bruit) sur la route de Vallaire, dans le prolongement immédiat de la route Neuve. En effet, la route de Vallaire est infestée de conducteurs (autos et motos) particulièrement indéclicats et dangereux. »*

M. Michel Farine, Municipal, confirme que des contrôles radars sont déjà effectués ; si la PolOuest peut les intensifier à certains moments de la journée, y inclus le week-end, il n'est pas possible de laisser en permanence un radar *répressif*.

Quant aux contrôles sur la route de Vallaire – route qui est cantonale et non pas communale, cette dernière est par conséquent de compétence du canton – il n'appartient pas à la PolOuest d'en effectuer ; s'il est possible de demander des contrôles de vitesse supplémentaires à ceux déjà effectués par le canton – la Municipalité en reçoit d'ailleurs les rapports – la commune n'est en aucun cas en mesure de les exiger.

Concernant le bruit, comme déjà mentionné lors d'un précédent Conseil ², il n'existe à ce jour aucun radar spécifique pour le bruit, mais des sonomètres qui enregistrent le bruit. Actuellement, des tests sont réalisés à Lausanne. Une demande a été adressée auprès de cette commune pour pouvoir disposer de ce matériel en test. Reste qu'il est impossible avec ce moyen de déterminer le véhicule à l'origine de la nuisance sonore et donc d'amender l'automobiliste concerné, sauf s'il est le seul à circuler.

A noter qu'une photographie peut relever la vitesse, mais pas le niveau de bruit d'un véhicule. Les moyens à disposition vont certainement se développer dans le futur, car les nuisances de ce type correspondent à un réel phénomène, notamment durant les beaux jours.

Tant les polices cantonales que les autres corps de police intercommunaux font un travail important pour lutter contre le bruit excessif provenant des certains véhicules spécifiques.

A cet égard, il rappelle que les constructeurs automobiles installent des amplificateurs de bruit qui sont homologués sur le plan national et dont les permis de circulation sont validés par les

² Procès-verbal du 26 novembre 2020, pages 26 et 27.

service automobiles cantonaux ... Il est donc extrêmement difficile de lutter contre cette problématique.

Il est par conséquent impossible à ce stade d'amender un véhicule pour le bruit avec un sonomètre. On ne peut que l'arrêter et l'accompagner au Service des automobiles qui reste ouvert avec des horaires très élargis durant certains week-ends en période estivale. Le véhicule peut alors être testé sur un banc de contrôle permettant de constater s'il émet un bruit au-delà des normes autorisées, ce qui n'est pas réalisable sur la route avec les moyens disponibles à ce jour.

M. le Municipal conclut en assurant l'Assemblée que tout est mis en œuvre concernant ce problème. Le futur Municipal du dicastère concerné suivra très certainement ce dossier relatif aux nuisances sonores lors de la prochaine législature.

M. Germain Schaffner fait part à l'Assemblée d'un sujet de fierté pour notre commune : Un article publié dans le dernier numéro du magazine économique *Bilan* traite du dynamisme des 35 villes de Suisse romande sur différents critères basés sur quatre indicateurs, à savoir :

- les conditions socio-économiques
- la variation des emplois et l'emploi
- les constructions et le coût du logement
- les revenus et la stabilité sociale

Chacun de ces indicateurs fait l'objet d'un classement spécifique. Notre commune est ainsi classée au 4^{ème} rang du classement général et s'inscrit même en tête du classement s'agissant du premier indicateur nommé. Une page entière concerne Ecublens se classant devant Bulle et Villars-sur-Glâne.

Un autre sujet de fierté : Si Bulle se classe première au classement général, elle est suivie par quatre villes vaudoises : Gland, Nyon, Ecublens, puis Yverdon-les-Bains.

Ceci correspond pour lui à une note d'optimisme dans cette période quelque peu morose.

M. Guillaume Leuba adresse une question à la Municipalité qu'il introduit comme suit ;

« La ville de Lausanne a récemment proposé à ses habitants des permis de végétaliser sur les parcelles communales.

Le service des parcs et domaines traite les demandes, édicte des règles et offre des formations expresses pour accompagner les personnes qui souhaitent disposer d'un " jardin de poche ".

Ces jardins de poche permettent aux habitants n'ayant pas accès à un jardin privé de planter des fleurs et autres arbustes comestibles ou non, sur des espaces inutilisés par la commune. On pense notamment à des pelouses ou à des bacs pouvant être installés dans des endroits d'habitude déserts. »

QUESTION A LA MUNICIPALITE :

Est-ce que le service des espaces verts serait disposé à reprendre le concept pour Ecublens et proposer des permis de végétaliser aux habitants intéressés ?

Madame Danièle Petoud, Municipale, relève que les chefs de service des Travaux, Bâtiments, incluant la section Développement durable et Urbanisme, remettront sous peu un rapport à la Municipalité concernant cette question.

Point 10 Communications municipales

M. le Président ouvre la discussion point par point sur les :

A – COMMUNICATIONS MUNICIPALES ECRITES :

POINT 1 – Nouvelle législature et répartition des dicastères au sein de la municipalité

M. le Président déclare à cet égard avoir pris connaissance avec plaisir de la répartition des dicastères au sein de la Municipalité pour la législature à venir.

M. Christian Maeder, Syndic, souligne que cette répartition s'est déroulée rapidement. Il est heureux de pouvoir évoluer avec une Municipalité qui fonctionnera avec peu de changements assurant ainsi une certaine stabilité. Il remercie aussi le Conseil communal pour sa confiance.

POINT 2 – Réponse au vœu de Monsieur Jean-Aristide Timba Bema concernant l'abaissement de la vitesse à 30 km/heure sur la route Neuve.

M. Jean Aristide Timba Bema remercie la Municipalité pour sa réponse qui ne le satisfait bien évidemment pas. Les riverains souffrent et se plaignent de cette situation. Toutefois, il comprend bien qu'il s'agit d'une question de compétences et propose dès lors à l'exécutif d'étudier les pistes de réduction du bruit, par exemple dans le cadre de futures rénovations routières – notamment celles déjà prévues à l'agenda – avec la pose de revêtements phono absorbants ou d'autres solutions plus innovantes afin d'apporter une réponse à nos concitoyens.

B – COMMUNICATIONS ORALES :

M. Jean-Louis Radice, Municipal, tient à remercier le Conseil communal pour sa confiance témoignée ce soir dans le cadre du vote sur le futur Plan directeur intercommunal qui – s'il n'est pas parfait, revêt une importance particulière pour tout l'Ouest lausannois – vote qui était attendu par les responsables du SDOL et les communes.

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, informe l'Assemblée sur le projet pilote de démarche participative dans le quartier d'Epenex, démarche intitulée Epenex Evolue :

« Vous trouverez toute l'explication de cette démarche :

- dans le prochain numéro d'Ecublens Infos qui devrait arriver dans votre boîte aux lettres la semaine prochaine,
- en page 138 du rapport de gestion, puisque nous avons pu démarrer en décembre 2020, ainsi que
- sur la page internet de notre site dédiée à ce projet.

Cette expérience a vu le jour suite à un rapport du travailleur social de proximité exprimant le ressenti d'habitants du quartier et notamment des jeunes. Un groupe de travail a vu le jour, composé du Service de la culture, de l'Urbanisme et d'une délégation de PoIOuest afin de mener un projet pilote de démarche participative dans le quartier d'Epenex. En donnant la parole aux habitants, il s'agit d'établir un partenariat constructif avec les services communaux pour réfléchir ensemble à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie dans le quartier.

Une première phase de diagnostic – réalisé avec des étudiants de la HEIGVD³ d'Yverdon qui nous ont aidés à créer un questionnaire ; ils en ont fait leur travail de master en

³ Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud

urbanisme et géographie sociale – se termine ces jours, puisque nous allons présenter les résultats à la Municipalité et aux Chefs de service ce lundi [31 mai 2021].

Pour réaliser cette démarche, nous avons engagé une chargée de projet à 20% de janvier à juin, mais il s'agit maintenant de passer à la phase de réalisation, d'où la demande d'un crédit complémentaire. Sur la base du diagnostic, nous allons cet automne créer des groupes de travail avec la population pour réfléchir autour des problématiques révélées, et également remplacer le chalet installé dans le parc, devant la citadelle, par un espace éphémère que nous allons construire ce samedi après-midi sur place avec la population – vous y êtes cordialement invités – proposer des animations durant l'été, une balade urbaine le 26 juin, des ateliers de réparation de vélos en collaboration avec l'EVAM, entre autres.

Nous collaborons étroitement avec la Commune de Chavannes avec qui nous avons la chance de partager ce magnifique parc.

Au niveau financier, pour 2021, le budget servira pour plus de la moitié au salaire de la chargée de projet, à la rétribution d'intervenants extérieurs spécialisés, à la location du chalet, à la construction de l'espace éphémère, à de la communication et enfin à la réalisation de petites améliorations dans le quartier. »

M. le Président, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours de nos débats.

Rappel est fait à tous les membres quant à l'espace de protection à respecter en quittant l'auditoire en évitant tout regroupement rapproché à la sortie.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **jeudi 10 juin 2021, à 19h00**, dans le même auditoire.

La séance est close à 21h42.

Ecublens, le 3 juin 2021.

Le Président

Gérald Lagrive



La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Lettre de démission de M. le Conseiller communal Alain Blanchoud du 6 avril 2021
- II Projet de modification signé de l'article 10 du Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité (Edition 2017)
- III Vœu de M. Nicolas Morel demandant des contrôles de vitesse et de bruit à la route Neuve et à la route de Vallaire.

Alain Blanchoud
Place du Motty 12
1024 Ecublens

Annexe I

Monsieur le président du
Conseil communal de et à
1024 Ecublens

Concerne: Démission du conseil communal

Cher Président,
Chers collègues conseillères et conseillers,

Je me suis engagé au sein du conseil communal d'Ecublens en espérant faire avancer les choses et pour apprendre comment était géré notre commune, aujourd'hui je constate avec désespoir que ce conseil ne fait que suivre les demandes de la municipalité.

Depuis 2002 date de mon entrée au conseil je n'ai vu aucun préavis refusé ou retoqué ce qui me navre.

Afin de terminer les responsabilités que j'ai envers la commission de gestion de ce conseil ainsi que comme rapporteur de la commission de la PolOuest j'ai choisi de démissionner avec effet au 24 mai et de renoncer à ma réélection pour la législature 2021/2026.

J'aurai toujours plaisir à vous croiser dans les rues de notre commune.

Bonne suite à tous
Avec mes salutations les meilleures -

Nom et signature



Ecublens le 06.04.2021



Ecublens VD, le 10 mai 2021

Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) : Initiative de modification d'un règlement (RCC art.71 c)

Proposition de modification du règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les signataires de la présente initiative proposent de faire passer le nombre de délégués du Conseil communal membres de la commission consultative du fonds de développement durable de 2 à 3. Les justifications à cette modification sont les suivantes:

- Une meilleure représentativité des diverses tendances politiques du Conseil (3 représentants permettent de représenter à la fois la gauche, la droite et le centre);
- Un meilleur appui aux décisions prises par la commission consultative.

Par le biais d'une initiative de modification de règlement, selon l'article 71, lettre c, du règlement du Conseil communal, les auteurs de l'initiative proposent de modifier l'article 10 du "règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité" de la manière suivante (modifications en italiques):

VERSION D'ORIGINE:

Art. 10 Commission du fonds et attribution

Une commission consultative est mise en place au début de chaque législature. Elle est composée de 5 membres dont le mandat est renouvelable. Elle est chargée de:

1. proposer l'octroi des subventions;
2. promouvoir le fonds.

Cette commission est constituée de:

- 1 membre de la Municipalité, désigné par la Municipalité;
- 1 collaborateur technique de la Commune, désigné par la Municipalité;
- 1 expert désigné par la Municipalité;
- 2 membres du Conseil communal élus par le Conseil communal.

Cette commission s'organise elle-même.

VERSION MODIFIEE:

Art. 10 Commission du fonds et attribution

Une commission consultative est mise en place au début de chaque législature. Elle est composée de *6 membres* dont le mandat est renouvelable. Elle est chargée de:

1. proposer l'octroi des subventions;
2. promouvoir le fonds.

Cette commission est constituée de:

- 1 membre de la Municipalité, désigné par la Municipalité;
- 1 collaborateur technique de la Commune, désigné par la Municipalité;
- 1 expert désigné par la Municipalité;
- 3 *membres* du Conseil communal élus par le Conseil communal.

Cette commission s'organise elle-même.

PROPOSITION DE TRAITEMENT DE L'INITIATIVE

Les soussignés proposent de transmettre cette initiative directement à la Municipalité, pour étude et rapport.

Nom, prénom : Nicolas Morel, président du groupe Les Vert-e-s

Signature : *N. Morel.*

Autres signataires :

Jacky Leimgruber, président du groupe Forum

José Birbaum, président du groupe PLR+ID

Jean-Claude Merminod, président du groupe UDC





Ecublens VD, le 27.05.2021

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) : Voeu

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Les communications municipales de ce jour incluent, au point 2, une réponse au voeu de M. Jean Aristide Timba Bema, concernant l'abaissement de la vitesse maximale à 30 km/h à la route Neuve. Malgré une réponse négative sur le fonds, la Municipalité a demandé à la Police Ouest lausannoise (POL) "de poursuivre les contrôles de vitesse sur cet axe afin que les conducteurs ne respectant pas la limitation soient dûment sanctionnés."

Je ne peux évidemment qu'approuver cette proposition, mais je souhaite qu'elle soit quelque peu étendue:

- d'une part en prévoyant, en plus de contrôles de vitesse, des contrôles de bruit;
- d'autre part en prévoyant de tels contrôles (vitesse et bruit) sur la route de Vallaire, dans le prolongement immédiat de la route Neuve. En effet, la route de Vallaire est infestée de conducteurs (autos et motos) particulièrement indécents et dangereux.

Nom, prénom : Nicolas Morel

Signature : *N. Morel*